

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Chambre de Commerce
et d'Industrie Territoriale du Var**
236, Boulevard Maréchal Leclerc
BP 5501
83 097 TOULON CEDEX

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Grant Thornton
SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
Bureau de la Seyne sur Mer
183 Avenue de Rome ZA Les Playes
Jean Monnet Sud
83 500 LA SEYNE SUR MER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note II-C de l'annexe légale des états financiers relative aux événements significatifs portant sur la provision pour pénibilité. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération afin de nous sommes assurés de la correcte estimation de la provision comptabilisée.

La note II-D de l'annexe légale des états financiers relative aux événements significatifs portant sur la provision pour risque concernant la dissolution du Groupement d'Intérêt Public du Grand prix de France. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire.

La note III-B de l'annexe légale des états financiers relative aux règles spécifiques aux aménagements des zones d'entreprises portant sur la valorisation des terrains de la zone de Signes.

Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres élus sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

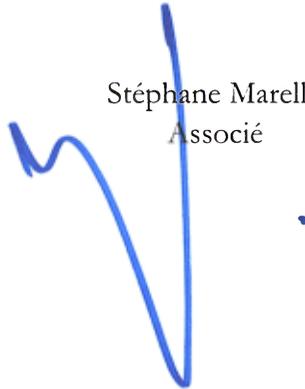
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Seyne sur mer, le **24 MAI 2023**

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Stéphane Marello
Associé



ACTIF	Exercice au 31/12/2022			Exercice au 31/12/2021
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 444 957	1 777 966	1 666 991	1 725 151
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	1 126 252		1 126 252	1 140 752
Constructions	23 202 945	14 501 746	8 701 199	8 876 455
Installations tech. , matériel et out.	75 340	49 164	26 175	32 785
Autres immobilisations corporelles	3 636 967	3 167 666	469 301	499 047
Immobilisations corporelles en cours	7 640 061		7 640 061	7 670 417
Immobilisations mises en concession	65 538 154	41 451 869	24 086 285	25 182 353
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
Participations	370 150	99 806	270 344	2 809 365
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 050 230		1 050 230	13 000
Prêts	824 133		824 133	2 950 685
Prêts et avances inter-services accordés				
Autres immobilisations financières	46 729		46 729	248 952
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	106 955 917	61 048 217	45 907 700	51 148 962
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
Matières premières, autres approv.				
En-cours de production (Biens)	9 659 911	3 840 140	5 819 771	7 080 959
En-cours de production (Services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	52 647		52 647	8 587
Avances et acomptes versés sur commande				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
Clients et comptes rattachés	5 178 651	1 067 892	4 110 758	3 440 740
Autres	3 873 210		3 873 210	2 917 422
Créances diverses (3)	930 581		930 581	2 124 612
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
Actions propres				
Titres				
Disponibilités	11 375 439		11 375 439	9 339 519
Charges constatées d'avance (3)	249 090		249 090	228 982
TOTAL ACTIF CIRCULANT	31 319 529	4 908 032	26 411 497	25 140 822
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	138 275 447	65 956 249	72 319 197	76 289 784
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN

Budget Exécuté - 31/12/2022

PASSIF	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
(Dont capital versé)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Apports	-7 489 463	-7 489 463
Ecarts de réévaluation		
RESERVES :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	27 094 671	29 140 005
Résultat de l'exercice	85 765	-2 045 334
Subventions d'investissement	1 415 983	1 395 810
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21 106 955	21 001 018
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant	19 317 472	18 786 814
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	19 317 472	18 786 814
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Effort de construction		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 967 089	6 024 900
Provisions pour charges	4 644 404	5 428 003
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 611 493	11 452 903
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	11 137 360	13 716 442
- Dont Emprunts	11 137 360	12 534 764
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		1 181 678
Emprunts et dettes financières divers	592 557	680 065
Prêts et avances reçus inter-services		
Avances et acomptes reçus sur commandes	228 724	252 478
DETTES D'EXPLOITATION :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 324 565	2 761 230
Dettes fiscales et sociales	3 961 285	3 176 325
DETTES DIVERSES :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	527 150	1 272 793
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	2 982 502	2 641 825
Produits constatés d'avance	529 134	547 891
TOTAL DETTES	23 283 277	25 049 049
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	72 319 197	76 289 784
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et solde créditeur de banque		



COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

Budget Exécuté - 31/12/2022

	Budget Exécuté 31/12/2021	Budget Exécuté 31/12/2022
	Net	Net
CHARGES D'EXPLOITATION		
Parts contributives (A)		
Achats de marchandises	449 514	454 268
Variation de stock	-8 587	-44 061
Achats matières premières et autres approvisionnements	705 960	55 262
Variation de stock	-705 960	-55 262
Autres achats et charges externes	20 746 995	20 066 531
Impôts, taxes et versements assimilés	1 630 646	1 800 568
Salaires et traitements	5 724 480	6 411 034
Charges sociales	2 778 326	3 353 266
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	1 618 783	1 509 671
Sur immobilisations : Dotations aux provisions		
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	267 172	163 285
Pour risques et charges : Dotations aux provisions	3 450 694	933 096
Autres charges	155 484	145 567
Contributions versées aux services		
SOUS-TOTAL (B)	36 813 507	34 793 225
TOTAL (A + B) = I	36 813 507	34 793 225
Quotes-parts de résultat sur Opérations (II)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	2 769 070	2 739 154
Intérêts et charges assimilées	190 301	172 124
Différences négatives de change	108	95
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL III	2 959 479	2 911 373
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	470 340	4 010 923
Sur opérations en capital	104 888	3 613 974
Dotations aux amortissements et provisions	264 895	45 315
TOTAL IV	840 123	7 670 211
IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)		38
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	40 613 109	45 374 847
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		85 765
TOTAL GENERAL	40 613 109	45 460 612



COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

Budget Exécuté - 31/12/2022

	Budget Exécuté 31/12/2021	Budget Exécuté 31/12/2022
	Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Taxe nette pour frais CCI (A)	6 609 366	5 915 742
Ventes de marchandises	533 253	496 241
Production vendue (biens et services)	21 683 862	25 902 584
SOUS-TOTAL (B) MONTANT NET C.A.	22 217 116	26 398 824
Production stockée	-183 551	-1 426 525
Production immobilisée	247 409	268 900
Taxe d'apprentissage et financements OPCO	1 886 500	2 170 636
Ressources publiques et subventions d'exploitation	1 516 099	2 040 455
Reprises sur provisions	4 548 066	2 160 157
Autres produits	117 232	82 860
Transfert de charges	212 344	210 670
Contributions recus des services		
SOUS-TOTAL (C)	8 344 099	5 507 154
TOTAL (A + B + C) = I	37 170 581	37 821 720
Quotes-parts de résultat sur Opérations (II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
Des valeurs mobilières et créances immobilisées		
Autres intérêts et produits assimilés	1 924	50 502
Reprises sur provisions et transfert de charges	100 000	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions V.M.P	459 414	575 192
TOTAL III	561 338	625 694
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	606 781	316 517
Sur opérations en capital	229 074	3 793 393
Reprises sur provisions et transfert de charges		2 903 289
TOTAL IV	835 855	7 013 198
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	38 567 774	45 460 612
SOLDE DEBITEUR = PERTE	2 045 334	
TOTAL GENERAL	40 613 109	45 460 612

Annexe aux comptes annuels



Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Trésorier, examinés par la Commission des Finances le 17 mai 2023 et soumis à l'Assemblée Générale du 31 mai 2023. Ils sont organisés comme suit :

I.	Présentation de la CCI du Var	16
II.	Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice.....	18
III.	Principes, règles et méthodes comptables.....	19
IV.	Notes sur le bilan et le compte de résultat et autres informations	25
V.	Engagements financiers et informations en matière de crédit bail	38
VI.	Autres Informations.....	40

I. Présentation de la CCI du Var

La CCI du Var est un établissement public administratif. Afin de se conformer aux règles de la circulaire 1111, la comptabilité est subdivisée en 5 services budgétaires correspondant aux activités principales de la CCI du Var : Ports, Formation, Aménagements, Service Général et Service Divers.

A. LES PORTS

La CCI du Var gère deux concessions portuaires qui font l'objet d'une présentation séparée des comptes. Ce sont :

La Concession du Port de Toulon Commerce

Le port de Toulon Commerce est exploité en concession d'outillage public et de terre-pleins consentie par un arrêté ministériel du 24 janvier 1956 et les avenants des 2 juillet 1971, 24 octobre 1973, 10 mars 1981, et 12 juin 1990.

Durée de la concession : 50 ans à partir du 24 janvier 1956, prorogée au 31 décembre 2025.

Particularités : cette concession comprend les **ports de Toulon Centre, la Seyne-Brégaillon, la zone industrialoportuaire de Bregailon, la zone d'entreprises de Brégaillon, le parking Port Marchand, le parking Avenue Infanterie de Marine, le Môle d'armement.**

La Concession du Port Toulon Plaisance

La concession de port de plaisance a été consentie par arrêté ministériel du 24 janvier 1956.

C'est une concession spécifique à la plaisance pour leur établissement et leur exploitation, définie par arrêté du 2 juillet 1971 et avenants des 28 mars 1979, 26 janvier 1981, 20 juillet 1983, et 27 décembre 1988.

Durée de la concession : 50 ans, expiration le 31 décembre 2021, prorogée une première fois au 31 décembre 2022, puis à nouveau au 31 décembre 2023.

Particularités : Cette concession comprend les ports de **Saint Louis du Mourillon, Vieille Darse de Toulon, Darse Nord du Mourillon, La Seyne sur mer, Saint Mandrier et Pin Rolland.**

La CCIV a restitué la Concession des Ports Giens-Porquerolles au 31.12.2021

Il s'agit d'une concession de port de plaisance dont le cahier des charges a été approuvé par arrêté ministériel du 29 janvier 1968, et avenants des 22 juillet 1976 et 24 juillet 1990.

Durée de la concession : 50 ans, expiration le 31 décembre 2018, **prorogée au 31 décembre 2021.**

Particularités : cette concession comprend les ports de **La Tour Fondue, du Niel, et de Porquerolles.** En fin d'année 2006, il a été décidé la restitution au Conseil Général des ports de Porquerolles et de la Tour Fondue au 31 décembre 2006.

En fin d'année 2021, le Port du Niel a été restitué à la Commune de Hyères. Cette restitution s'est faite pour l'ensemble de l'exploitation au 31 décembre avec une convention de transition portant sur des modalités matérielles et financières.

Les plupart des opérations de liquidation et notamment le transfert des installations ont été réalisées en 2022 et font l'objet d'une présentation séparée des comptes.

La liquidation définitive des comptes se fera sur l'exercice 2023, une partie des éléments nécessaires à cet arrêté n'étant pas encore connue.

B. LES AMÉNAGEMENTS DE ZONES D'ENTREPRISES

La CCI du Var, ayant pour vocation d'aider au développement de l'activité économique du département du Var, s'est positionnée en aménageur de zones d'entreprises.

Les Zones des PLAYES à SIX FOURS et de LA FARLÈDE Extension Nord III Bec de Canard sont entièrement vendues et sont en cours de transfert des équipements publics aux communes concernées.

La **Zone de SIGNES**, zone d'entreprises en exonération fiscale de 10 ans pour les entreprises ayant droit d'une superficie de 185 Hectares, (exonération terminée le 31 Juillet 1992) est toujours en cours au 31 décembre 2022.

C. LES ENSEIGNEMENTS ET LA FORMATION

La CCI du Var a la charge des enseignements sous diverses formes de formations continues, initiales ou en alternance postbac.

le Campus universitaire de la Grande Tourrache à TOULON, comprend :

- Le centre de Formation Continue ou en alternance CAPFORMA dont un des sites est également à St Raphaël,
- Le lycée (BTS Arts Appliqués, BTS comptable)
- Le service d'hébergement pour les étudiants

Depuis la réforme introduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises ne peuvent plus affecter en numéraire leur taxe d'apprentissage aux centres de formation d'apprentis (CFA). La CCI du Var a choisi de créer son propre CFA sous la dénomination CAPFORMA.

A partir de janvier 2020, le CFA est financé au contrat par les OPCO selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles, ce qui permet une visibilité des produits à percevoir.

D. SERVICE GÉNÉRAL

Ce service est chargé de toutes les activités de communication, administratives, juridiques et financières de la CCI du Var. Il est aussi chargé de l'animation économique. Cette activité est répartie sur plusieurs zones géographiques :

- le Siège,
- les agences : Provence Méditerranée pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Brignoles, et Est Var pour Draguignan, Saint-Raphaël et Saint-Tropez,
- L'action économique intègre la gestion des CFE localisés dans chaque ressort des Greffes de Tribunal de Commerce.

E. LE SERVICE DIVERS

Ce service enregistre les opérations suivantes :

- Gestion d'immeubles loués : Atelier relais Toulon-Est, local Bastide Verte, Centre-vie de Signes, les Régates, Palais du Commerce et de la Mer, locaux loués à Draguignan, Saint-Raphaël et Six-fours, location sur le site de la Grande Tourrache d'un bâtiment à l'Ecole de l'E2C,
- Gestion de parkings loués à Toulon - immeuble la Voile Blanche - et de places de stationnement sur la zone de Signes,
- Autres prestations n'entrant pas dans le champ régalien.

Sont également inscrits à l'actif patrimonial du Service Divers une voie ferrée reliant la Seyne sur mer à la zone portuaire de Brégaillon ainsi que des terrains sur le site de la GT (ex-terrains de sport).



II. Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

A. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CCIV

La nouvelle mandature mise en place à la fin de l'année 2021 a défini un plan stratégique visant à répondre aux attentes de l'Etat, et s'inscrivant dans le cadre des plans stratégiques de CCI France et de la CCIR, avec pour objectif de réussir la transformation de la CCI du Var. Une des mesures de ce plan a été de restructurer les services entraînant des départs, soit par suppressions de postes, soit par rupture d'un commun accord, affectant aussi bien le Patrimoine que les Ports. Le montant des indemnités de sorties a de ce fait été classé en charges exceptionnelles s'élevant respectivement à 2 137 898.23 € et 746 600 €.

B. CESSION TITRES SCI CHALUCET

La SCI CHALUCET, dans laquelle la CCI du Var détient des parts, a vendu l'Immeuble inscrit à son actif, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée le 8 novembre 2022. Au terme de cette opération, le montant du capital social de la SCI CHALUCET apparaissant trop élevé par rapport aux besoins de la Société, les associés ont procédé à une réduction de capital par remboursement des parts sociales en numéraire.

Cette opération se traduit pour la CCI du Var par la cession de 2.500.701 actions au prix de 1€ (correspondant au prix d'acquisition des parts sociales) soit un total de 2.500.701 €.

Après réduction de capital, la CCIV détient 4.319 actions au prix de 1 € soit une participation d'un montant de 4.319 €.

C. PROVISION POUR PÉNIBILITÉ

Le nouvel accord d'entreprise relatif au dispositif conventionnel de prise en compte de la pénibilité et de cessation anticipée d'activité spécifique aux métiers portuaires signé le 14/12/2022, a permis de redéfinir le personnel éligible au dispositif. Cette révision a entraîné l'indemnisation des cotisations indûment versées au personnel exclu du dispositif, ainsi qu'une reprise de provision d'un montant de 1 833 510 €, inscrite au compte de résultat en produit exceptionnel. Au 31 décembre 2022, le montant de la provision correspondante s'élève à 1 225 917 €.

D. PROVISION POUR RISQUE

La CCIV est membre du Groupement d'intérêt public (GIP) Grand Prix de France du Castellet, par convention constitutive signée en date du 16 décembre 2016. Le GIP étant devenu sans objet compte tenu de la fin du Grand Prix, ses membres ont décidé de clôturer les comptes et de répartir la quote-part de déficit affectée à chaque membre. Ces derniers ont demandé au Préfet de Région de prononcer la dissolution qui sera suivie de sa liquidation. Dans ce contexte, la CCI du Var a inscrit à fin 2022 une provision d'un montant de 451.754 € pour tenir compte du risque lié au passif social du GIP GPF.

III. Principes, règles et méthodes comptables

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var établit les comptes annuels :

- conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 26/12/2016 publié au journal officiel de la république du 28/12/2016)
- conformément aux dispositions de la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 (modifiée par la circulaire n°411 du 9 février 1993) fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie et aux Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie,
- conformément aux normes élaborées par le réseau des CCI, approuvées par CCI France et la Tutelle des Chambres,
- conformément à la circulaire du 20 novembre 2008 organisant la dématérialisation des éléments budgétaires du réseau des CCI,
- conformément aux nouveaux textes applicables du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, notamment le Code de Commerce et les modifications apportées par la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 et par Décret n°2010-1463 du 1^{er} décembre 2010,

L'établissement des comptes a été avancée en raison du respect du calendrier imposé par la LOI PACTE (article R.712-15) qui impose un vote des comptes exécutés avant le 31 mai.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Des règles et méthodes comptables spécifiques s'appliquent suivant les activités.

A. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX CONCESSIONS PORTUAIRES

Principe général

La CCI du Var gère en tant que concessionnaire de service public, les installations portuaires faisant partie du domaine propre de l'État ou des collectivités locales. Ces installations ont été financées soit en totalité, soit en partie par le concessionnaire.

1) Les installations financées en totalité par le concessionnaire ont été acquises depuis le début du contrat de concession et figurent à l'actif du bilan au poste immobilisations corporelles. Elles font l'objet notamment d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité) calculé sur la durée restant à courir du contrat de concession. En ce qui concerne les immobilisations renouvelables, seul le premier bien acquis fait l'objet d'un tel amortissement. Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan au crédit du compte droits du concédant pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation.

2) Les installations financées en partie par le concessionnaire l'ont été pour le reste à la charge de l'État, le concédant. Seules les participations financières du concessionnaire relatives à l'acquisition de ces équipements sont inscrites à l'actif du bilan au poste immobilisations incorporelles (compte "fonds de concours"). L'amortissement de ces participations se fait en général sur la même durée d'amortissement que les emprunts ayant concouru à leur financement.

La dernière annuité d'amortissement de ce fonds de concours est intervenue lors de l'exercice 1997. En 2005 et 2006, la CCI du Var a payé une partie de sa participation à la réalisation du Duc d'Albe, et à l'allongement du quai de Brégaillon. Ce dernier n'étant pas encore réalisé, les sommes sont en immobilisations en cours.

3) Les droits relatifs aux différents contrats de concessions conclus sans flux financier et les installations financées par le concédant sont inclus dans le droit d'exploiter le service public constaté à la signature du contrat de concession. Ils ne donnent lieu à aucune valorisation et n'apparaissent pas en tant que tels à l'actif du bilan conformément aux préconisations du rapport de la Commission "Concessions" du Conseil National de la Comptabilité.

Immobilisations

Les immobilisations mises dans la concession par le concessionnaire, à savoir la CCI du Var, font l'objet d'un enregistrement comptable en classe 22, conformément au plan comptable général, et suivant le principe du coût historique.

Amortissements

Les amortissements pratiqués, conformément au plan comptable général sont de deux types :

- ✓ Les amortissements pour dépréciation
- ✓ Les amortissements de caducité.

a. Amortissements pour dépréciation

Ils sont pratiqués sur la durée de vie probable d'utilisation des biens, et selon le mode linéaire, à savoir :

Enrochements, quais, terres pleins	40 ans
Routes, hangars, voies	30 ans
Gares maritimes, entrepôts	25 ans
Constructions légères, Grues légères	20 ans
Appontements flottants	15 ans
Aménagements	10 ans

Le calcul des amortissements prorata temporis est appliqué.

Selon la nature de ces immobilisations renouvelables ou non renouvelables, la dotation de l'exercice fait l'objet d'un traitement comptable distinct.

Amortissements des immobilisations renouvelables

Sont concernées les immobilisations constituées de matériels ou accessoires aux constructions principales (matériel de transport, appontements non fixes, matériels de levage...etc.).

La dotation aux amortissements de ces immobilisations constitue une charge pour la concession et est comptabilisée en charges dans le compte de résultat.

Amortissements des immobilisations non renouvelables

Ces immobilisations sont constituées des constructions principales (appontements fixes, bâtiments).

La dotation aux amortissements de ces immobilisations est comptabilisée au débit du compte du concédant et n'affecte donc pas le résultat de la concession.

b. Amortissements de caducité

Ces amortissements sont calculés sur le coût des immobilisations après déduction le cas échéant des subventions d'investissement reçues, et ce sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Les subventions reçues ont été affectées chronologiquement aux premières immobilisations pour lesquelles elles ont été accordées, et ce jusqu'à leur extinction.

Ces amortissements s'appliquent sur les biens de retour. Ils sont calculés sur le coût des immobilisations après déduction le cas échéant des subventions d'investissement reçues, et ce sur la durée restant à courir du contrat. Les traitements comptables relatifs aux actifs immobilisés – biens de retour – doivent permettre de s'assurer que la « valeur nette comptable des biens remis gratuitement » au concédant au terme de la concession soit d'un montant égal au « droit du concédant », permettant un équilibre actif-passif.

Les dotations aux amortissements de caducité, sont conformément au plan comptable, comptabilisées en charges financières par le crédit du compte "droits du concédant".

Provisions pour renouvellement des immobilisations

Dans le cadre de ses obligations contractuelles de concessionnaire, la CCI du Var prend à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat des immobilisations du domaine concédé dont elle assure la gestion. A ce titre le concessionnaire est autorisé à comptabiliser une provision pour renouvellement destinée à couvrir l'écart entre la valeur de remplacement et la valeur comptable de l'installation.

Lors du remplacement des installations financées en totalité à l'origine par le concessionnaire, la provision pour renouvellement correspondante est virée au compte "Droits du concédant".

Dans le cadre de l'exploitation d'un outillage et d'installations dans l'établissement maritime Toulon Commerce, le chargement/ déchargement des navires et la manutention des marchandises sont assurés par un service de grutage externalisé. La provision pour renouvellement d'immobilisation constituée au titre d'une grue et inscrite au passif du bilan étant devenue sans objet, une écriture de reprise de provision pour renouvellement d'immobilisation a été comptabilisée au 31/12/2021 pour un montant de 3,4 M€.

Provisions pour Grosses réparations

Les provisions pour grosses réparations constatées et inscrites au passif du bilan font l'objet d'un programme pluriannuel révisé chaque année

Évaluation des stocks

En 2004, la CCI du Var a repris en gestion directe la station d'avitaillement de Toulon Vieille Darse. Les stocks de carburant sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO (first in-first out).

B. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX AMÉNAGEMENTS DES ZONES D'ENTREPRISES

La comptabilisation des zones d'aménagement est effectuée en fonction de chaque site géographique.

Les charges relatives aux travaux d'études et d'aménagement de ces zones sont comptabilisées selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks et encours de production enregistrent toutes les dépenses concourant à la réalisation de la zone.

Le fait générateur du dégagement de la marge est la signature de l'acte authentique de vente du terrain sur la base d'un coût de revient tenant compte des dépenses réalisées.

Enfin, il est à rappeler que, jusqu'à fin 1992, les frais financiers externes étaient inclus dans les en-cours de production jusqu'à leur achèvement ; puis l'ensemble des emprunts a été remboursé par anticipation.

Des avances du Service Général ont été consenties. Il n'est pas appliqué de frais financiers sur les sommes ainsi mises à disposition. Cette avance est remboursée chaque année à hauteur des résultats dégagés.

Pour la zone de Signes, le montant de ces frais représente à fin 2022 la somme de 13,2 M€ non intégrée dans les comptes.

Information relative au retraitement comptable des travaux primaires de la zone de Signes à compter de l'exercice 1995

Ces travaux primaires d'un montant de 6,2 M€ devant, par convention en date du 6 octobre 1989, être vendus à la Mairie de Signes, avaient été comptablement considérés comme un lot destiné à la vente et n'avaient donc pas été répartis dans le prix de revient des lots de terrains, mais avaient fait en revanche l'objet d'une dépréciation à 100 % en raison des difficultés nées de l'application de cette convention.

En 1995, il est apparu que cette convention ne recevrait jamais d'application. Au contraire, lesdits travaux primaires ont été remis gratuitement à la Mairie de Signes en 1997.

De fait, depuis 1995, conformément à la doctrine comptable, le coût de ces travaux primaires soit 6,2 M€ a été réparti au prorata des surfaces sur l'ensemble des lots commercialisables de la zone de Signes.

Valorisation des terrains de la zone de Signes

La durée de cette opération d'aménagement confère aux documents prévisionnels un caractère incertain quant aux coûts de réalisation, aux prix de vente et au rythme des ventes des terrains.

Notre compagnie consulaire a rencontré de graves difficultés de commercialisation entre 1992 et 2000, engendrant une incertitude importante quant aux possibilités et aux prix de réalisation des terrains de Signes.

Pour tenir compte des difficultés de commercialisation, la CCI du Var a procédé depuis le 1^{er} janvier 1992 à une dépréciation progressive de la valeur de ces terrains.

En 1996, afin de clarifier la présentation de la valeur nette des stocks de la zone de Signes, il a été décidé de modifier les modalités d'évaluation de la dépréciation. C'est ainsi que les provisions figurant au passif au titre des pertes à terminaison (4,8 M€) et des travaux internes à réaliser (0,7 M€) ont fait l'objet d'une reprise pour compléter la provision pour dépréciation.

Chaque parcelle de la zone de Signes fait l'objet d'une analyse individuelle et un ajustement de la provision pour dépréciation est pratiqué en fonction de l'intérêt commercial de chacune d'elles. Au 31/12/2022, la provision pour dépréciation est ramenée à 3,8 M€ conduisant à une valeur nette globale de 5,8 M€, et à un montant de 7,63 € au m² en moyenne.

Depuis 2012, les prix des terrains s'établissaient entre 35 et 50 € HT/m² avec un prix plancher de 30€HT/m².

En 2018, l'Assemblée Générale a décidé un principe de réévaluation annuelle des parcelles commercialisées sur le Parc d'activités de Signes.

Pour 2022, les tarifs s'établissent entre 52 et 75 € HT/m². Toutefois, il est proposé en raison des caractéristiques de certains lots, une tarification adaptée pour certaines parcelles.

Au titre de 2022, les ventes de terrains sur la zone de Signes s'élèvent à 4.384 k€ HT pour 94 299 m².

C. RÈGLES SPÉCIFIQUES À L'ENSEMBLE DE LA CCI DU VAR À L'EXCEPTION DES CONCESSIONS PORTUAIRES

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2005.

Ces nouvelles modalités sont appliquées depuis l'exercice 2005.

Sur les deux méthodes possibles à savoir la reconstitution du coût historique amorti ou la réallocation des valeurs nettes comptables, la CCI du Var a choisi d'appliquer la seconde.

En effet, compte tenu de l'ancienneté de la propriété de certains bâtiments, la reconstitution du coût historique s'est avérée impossible.

Par ailleurs, les concessions étant exclues du périmètre du CRC 2002-10, seuls les services budgétaires suivants ont été traités :

- Service Divers,
- Service Général,
- Enseignements,
- Aménagements.

Après analyse des éléments significatifs, seuls les bâtiments ont fait l'objet d'un retraitement.

Les bâtiments ont été regroupés en trois grandes catégories :

- bâtiments administratifs,
- locaux d'activités,

- aménagements extérieurs.

Pour chacune de ces catégories les composants ont été définis en tenant compte de données techniques internes et en faisant référence à des organismes spécialisés.

Le tableau ci-après définit pour chaque catégorie d'immeuble les composants retenus et la durée d'amortissement :

Batiments administratifs	Locaux d'activités				
	Construction de type « préfabriqué »	construction « en dur »	construction ancienne en pierre	aérogare	
Gros œuvre	40 ans	25 à 40 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Couverture façade, étanchéité, menuiserie, vitrage	30 ans	20 à 25 ans	30 ans	25 ans	30 ans
IGT	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Agencement décoration	15 ans	10 ans	15 ans	10 ans	15 ans
Mise en sécurité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 à 15 ans

Autres aménagements extérieurs	
V.R.D.	15 ans
Parking voies de circulation	15 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Agencement décoration	15 ans
Mise en sécurité	10 ans

Lorsque la valeur du terrain incluse dans le prix de l'immobilisation ne faisait pas l'objet d'une valorisation dans l'acte d'achat, il a été évalué à 10 % de la valeur de l'immobilisation.

Les composants significatifs ainsi identifiés ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée et ont été amortis pour la valeur restant à amortir en fonction des nouvelles durées définies.

D. RÈGLES COMMUNES À TOUS LES SERVICES BUDGETAIRES

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque catégorie d'immobilisations (hors immeubles), la durée d'amortissement retenue :

Logiciel et Brevet	1 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Mobilier et matériel de restauration	5 à 10 ans
Matériel de bureau et Informatique, téléphonie, audiovisuel	3 à 5 ans
Matériel de protection, hygiène et sécurité	5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres, sont évalués à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré-premier sorti".

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La méthode d'évaluation retenue est la valeur mathématique de l'action, calculée sur la situation nette déduction faite des subventions d'équipement.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, considération étant prise notamment de l'ancienneté de la créance et de la situation financière de la contrepartie afin de définir le pourcentage de dépréciation à appliquer.

Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux ou actions de réclamation de la part des tiers.

La CCI du Var applique la comptabilisation des engagements retraite et avantages similaires conformément à la recommandation 03/01 du 1^{er} avril 2003 du CNC.

Les provisions sont affectées aux différents services.

Frais financiers internes

Les produits et frais financiers internes sont calculés seulement pour les services à caractère industriel et commercial.



IV. Notes sur le bilan et le compte de résultat et autres informations

A. TAXE POUR FRAIS DE CCI

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau dispositif a été mis en place et la ressource fiscale nette est directement reversée à la CCI du Var par la CCIR.

TFCCI Nette (besoins propres) au titre de l'exercice 2022 : 5 915 742 €

B. PRINCIPALES VALEURS PAR SERVICE BUDGÉTAIRE

exprime en euros

	Service Général	Service Divers	Formation	Aménagements	Ports	CCITV
Chiffre d'affaires	1 253 475	1 577 764	1 435 615	4 383 837	18 244 920	26 398 824
Résultat net comptable	-2 185 884	-1 036 182	86 458	2 708 096	513 277	85 765
Capacité d'autofinancement	-2 410 021	-792 648	48 990	2 601 169	1 234 074	681 565
Emprunts souscrits						
Fonds de roulement net affecté					5 057 631	5 057 631
Fonds de roulement net non affecté		9 800 507				9 800 507
Fonds de roulement net global						14 858 138

Le fonds de roulement net global est en augmentation de 1,6 M€ par rapport à 2021

La trésorerie nette est de 11,4 M€ et l'endettement de 11,1 M€.

Le résultat budgétaire s'élève à 3,1 M€.

C. AMÉNAGEMENTS

Signes

Stocks de terrains	762 358 m ²
Valeur d'actif avant provision	9 629 614 €
Valeur d'actif après provision	5 819 771 €



Avances du Service Général aux Zones

	<i>exprimé en euros</i>			
	Solde au 31/12/21	Versements	Remboursements	Solde au 31/12/22
Signes	6 717 162		2 705 128	4 012 034

D. ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS

Ports

	<i>exprimé en euros</i>		
	Toulon Commerce	Toulon Plaisance	Giens Porquerolles
Chiffre d'affaires	11 409 067	6 998 702	0
Résultat net comptable	1 355 534	-827 300	-14 957
Capacité d'autofinancement	936 396	311 018	-13 339
Emprunts souscrits	0	0	0
Investissements	1 640 805	742 392	0
Trésorerie	3 940 320	2 759 809	90 966
Fonds de roulement net	2 974 667	2 173 590	52 502

Toulon Commerce

La CAF est en augmentation de 888 k€ et le résultat comptable augmente 1 773 k€ par rapport à 2021.

Les investissements 2022 s'élèvent à 1 641 k€.

Le fonds de roulement net diminue de 271 k€ et la trésorerie augmente de 113 k€ par rapport à 2021.

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement net s'élève à 2 975 k€.

Toulon Plaisance

La CAF est en diminution de 1 118 k€ par rapport à 2021.

Les investissements 2022 s'élèvent à 742 k€.

Le fonds de roulement net et la trésorerie sont en diminution respectivement de 930 k€ et de 818 k€ par rapport à 2021.

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement net s'élève à 2 174 k€.

Giens Porquerolles

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement et la trésorerie nette s'élèvent respectivement à 53 k€ et 91 k€.



E. ACTIF IMMOBILISÉ - VALEURS BRUTES

exprimé en euros

Immobilisations	Valeur brute de la fin de l'exercice 2021	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice et virements de cpte à cpte	Valeur brute de la fin de l'exercice 2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 391 341	63 397	9 781	3 444 957
Frais d'établissement, recherche, développement	0			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 484 316	63 397	9 781	1 537 932
Fonds de concours	1 907 025			1 907 025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 570 707	4 293 366	2 644 356	101 219 717
Terrains	4 428 259		14 500	4 413 759
Constructions				
Sur sol propre	23 255 759	719 541	130 500	23 844 801
Sur sol d'autrui	7 193 365			7 193 365
Installations générales, agencements	5 107 063	77 130	6 724	5 177 469
Ouvrages d'infrastructure	22 959 241	171 874		23 131 115
Installations techniques, matériels et outillage	18 767 976	1 535 385	1 199 836	19 103 526
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements	1 104 296	3 610		1 107 906
Matériel de transport	478 449		17 900	460 549
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 438 096	346 311	11 916	4 772 491
Autres immobilisations corporelles	4 167 785	229 635	44 465	4 352 955
Immobilisations corporelles en cours	7 670 417	1 209 880	1 218 517	7 661 781
Avances et acomptes	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 085 408	1 071 175	4 865 342	2 291 242
Participations et créances rattachées	2 872 771		2 502 621	370 150
Autres titres immobilisés	13 000	1 037 230		1 050 230
Prêts et autres immobilisations financières	3 199 638	33 945	2 362 721	870 862
TOTAL IMMOBILISATIONS	109 047 457	5 427 938	7 519 479	106 955 917

F. ACTIF IMMOBILISÉ – AMORTISSEMENTS

exprimé en euros

Amortissements	Fin de l'exercice 2021	Dotations	Amortissements s/sorties	Fin de l'exercice 2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 666 190	121 557	9 781	1 777 966
Frais d'établissement, recherche, développement	0			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 645 745	121 557	9 781	1 757 521
Fonds de concours	20 445			20 445
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 168 899	3 313 097	311 551	59 170 445
Terrains	2 489 331	114 556		2 603 887
Constructions				
Sur sol propre	13 557 358	1 013 250	8 756	14 561 852
Sur sol d'autrui	4 548 058			4 548 058
Installations générales, agencements	1 656 025	259 996	3 289	1 912 732
Ouvrages d'infrastructure	15 072 653	578 050		15 650 703
Installations techniques, matériel et outillage	11 159 551	869 790	242 752	11 786 589
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencem., divers	1 189 603	11 739		1 201 341
Matériel de transport	544 648	30 173	17 900	556 921
Matériel bureau, informatique, mobilier	3 734 055	314 515	10 071	4 038 499
Autres immobilisations corporelles	2 217 619	121 027	28 783	2 309 864
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	63 406	36 400		99 806
TOTAL AMORTISSEMENTS	57 898 495	3 471 054	321 332	61 048 217

G. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations à plus de 10%

Intitulé	Montant participation	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultats du dernier exercice connu	Chiffre d'Affaires
----------	-----------------------	---------	--	------------------------------------	-------------------------------------	--------------------

Participations détenues à plus de 50%

NEANT

Participations détenues entre 10 et 50%

SAEM BGO FIRST	100 906	480 519	3 942 701	21.00%	6 114	242 815
SCI CHALUCET	4 319	10 000	-516 318	43.19%	-303 843	1 209 381
HYNOMED	24 500	100 000	-90 134	24.50%	-90 134	0



Détail des participations

exprimé en euros

Renseignements globaux sur toutes les participations	Valeur acquisition en €	Provisions constituées en € 31/12/2022	Valeur nette en € au 31/12/2022
Valeur comptable des titres détenus :			
Participations étrangères	NEANT	NEANT	NEANT
Participations françaises	370 150	36 400	333 750
SEM BANDOL	35 625		35 625
SAMETO	7 622		7 622
I A D	56 406		56 406
SOMUPACA	65 249		65 249
SEMEXVAL	39 000		39 000
SAEM BGO FIRST	100 906		100 906
S.A.S. CCI.fr	2 373		2 373
SEMAGEST	15 250		15 250
SEM SAINT TROPEZ	1 900	1 900	0
SEML ROQUEBRUNE SUR ARGENS	7 000		7 000
FREJUS AMENAGEMENT	10 000	10 000	0
SCI CHALUCET	4 319		4 319
HYNOMED	24 500	24 500	0
TOTAL GENERAL	370 150	36 400	333 750

Provisions pour dépréciation des titres

exprimé en euros

Service Général	Montant en € au 31/12/2021	Dotations en € 2022	Reprises en € 2022	Montant en € au 31/12/2022
Provision pour dépréciation des titres de participation	63 406	36 400	0	99 806
I A D	56 406			56 406
SEM MAISON DU TOURISME DE ST TROPEZ	0	1 900		1 900
SEML ROQUEBRUNE SUR ARGENS	7 000			7 000
FREJUS AMENAGEMENT	0	10 000		10 000
HYNOMED	0	24 500		24 500



H. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITÉS LIÉES À LA CHAMBRE

Dénomination	Structure juridique	Part détenue (1)	Principaux partenaires	Capitaux propres	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires (2)	Contributions de la CCIV pour l'exercice	En cours emprunts cautionnés par CCIV
Groupe KEDGE BUSINESS SCHOOL	Association	13 % des droits de vote	CCIMP CCIB EN CG CR TPM	47 467 k€	541 k€	132 302 k€	0 k€	0 k€
GIE	G.I.P.	4,90%	RSPACA MTPM CDV MNCA MAMP CDBR CCIPACA CASSB	- 15 989 k€	- 10 654 k€	6 842 k€	500 k€	0 k€

(1) En % et en montant

(2) Ou, à défaut, total des produits

CCIMP : CCI Marseille Provence

CCIB : CCI Bordeaux

TPM : Toulon Provence Méditerranée

EN : Entreprise

CG : Conseil Général

CR : Conseil Régional

RSPACA : Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

MTPM : Métropole Toulon Provence Méditerranée

CDV : Département du Var

MNCA : Métropole Nice Côte d'Azur

MAMP : Métropole Aix Marseille Provence

CDBR : Département des Bouches du Rhône

CCIPACA : CCI Provence Alpes Côte d'Azur

CASSB : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

I. STOCKS

Etats des stocks de terrains au 31/12/2022

exprimé en euros

ETAT DES STOCKS DE TERRAINS AU 31 DECEMBRE 2022						
ZONES	SURFACE EN M ²					VALEUR D'ACTIF
	au 31/12/2021	AJUSTEMENT	ACQUISITIONS	VENTES	au 31/12/2022	
Parc d'activités des Playes - Six Fours	30 297				30 297	30 297
Provision pour dépréciation de stocks						30 297
Sous total Six Fours						0
Parc d'activités de Signes	873 278	-16 621		94 299	762 358	9 629 614
Provision pour dépréciation de stocks						3 809 842
Sous total Signes						5 819 771
TOTAL	903 575		0	94 299	792 655	5 819 771

selon étude Géomètre : recadrage plan parcellaire



Etats des stocks de marchandises au 31/12/2022

ETAT DES STOCKS DE MARCHANDISES AU 31 DECEMBRE 2022						
STATION AVITAILLEMENT TOULON VIEILLE DARSE	VOLUME EN L					VALEUR D'ACTIF
	AU 31/12/2021	ACQUISITIONS	VENTES	ECART SUR STOCKS ¹	AU 31/12/2022	
Gas-oil	6 300	130 027	117 781	-7 699	10 847	15 674
Gas-oil détaxé	0	26 011	15 891	-95	10 025	9 814
Sans-plomb	0	143 000	131 735	7 648	18 913	27 159
Blocs et Glaçons	0				0	0
Additifs	0				0	0
TOTAL	6 300	299 038	265 407	-146	39 785	52 647

J. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été déterminée selon la méthode "premier entré- premier sorti".

K. ETAT DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	<i>exprimé en euros</i>		
	Valeur brute de la fin de l'exercice 2022	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	870 862	140 391	730 471
Créances rattachées à des participations			
Prêts	824 133	93 662	730 471
Autres immobilisations financières	46 729	46 729	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	9 776 661	9 776 661	
Clients douteux ou litigieux	968 790	968 790	
Autres créances clients	4 209 861	4 209 861	
Personnel et comptes rattachés	3 500	3 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 096	8 096	
Etat et autres collectivité			
Impôt sur les bénéfices	120 582	120 582	
Taxe sur la valeur ajoutée	379 014	379 014	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	179 696	179 696	
Divers (subventions)	2 727 451	2 727 451	
Débiteurs divers	930 581	930 581	
Charges constatées d'avance	249 090	249 090	
TOTAL CREANCES	10 647 523	9 917 052	730 471



L. ETAT DES DETTES

exprimé en euros

Etat des DETTES	Valeur brute de la fin de l'exercice 2022	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an
	23 283 277	12 993 836	10 289 441
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 137 360	1 414 946	9 722 414
Emprunts et dettes financières divers	592 557	25 530	567 027
Avances et acomptes reçus sur commande	228 724	228 724	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 324 565	3 324 565	
Personnel et comptes rattachés	1 789 986	1 789 986	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 367 460	1 367 460	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôt sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	192 836	192 836	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	611 003	611 003	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	527 150	527 150	
Autres dettes	2 982 502	2 982 502	
Produits constatés d'avance	529 134	529 134	
TOTAL DETTES	23 283 277	12 993 836	10 289 441

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice 1 395 690

M. TABLEAU DES PROVISIONS

Fait majeurs :

En 2018, la CCI du Var a engagé des travaux de construction d'un parking aérien et d'une esplanade piétonne dans le cadre d'un projet urbain soutenu par Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM). Ce parking était destiné à pallier la reprise par le concédant du parking de Port-Marchand. En 2019, MTPM a lancé un concours d'aménagement du quartier MAYOL-PIPADY, ce qui s'est traduit par l'ajournement de l'opération. A ce jour, aucune information ne permettant de conforter la reprise de l'opération, une provision pour risque d'un montant de 1,7 M€ a été comptabilisée au 31/12/2021 pour acter la probabilité importante du risque d'abandon du projet au vu du délai écoulé.

La CCIV est membre du Groupement d'intérêt public Grand Prix de France du Castellet, par convention constitutive signée en date du 16 décembre 2016. En 2022, inscription d'une provision destinée à couvrir le risque lié au passif social du GIP GPF. Son montant a été évalué sur la base des dispositions de l'article 108 du 17/05/2011 et des stipulations de l'article 8.2 de la convention constitutive du groupement. Au 31 décembre 2022, le montant de la provision correspondante s'élève à 451 754 €.

Le nouvel accord d'entreprise relatif au dispositif conventionnel de prise en compte de la pénibilité et de cessation anticipée d'activité spécifique aux métiers portuaires signé le 14/12/2022, a permis de redéfinir le personnel éligible au dispositif. Cette révision a entraîné l'indemnisation des cotisations indûment versées au personnel exclu du dispositif, ainsi qu'une reprise de provision. Aussi au 31 décembre 2022, le montant de la provision correspondante s'élève à 1 225 917 €.

Par ailleurs, la provision pour risque chômage et CFA du personnel portuaire a été partiellement reprise du fait de l'adhésion désormais au régime général d'assurance chômage à compter de juin 2022, ramenant son enveloppe à 37 798 € permettant de couvrir les dossiers ouverts antérieurement à l'adhésion.

Concernant le personnel détaché de la CCI de Région, une provision pour risque au titre des indemnités de fin de carrière et une provision pour risque au titre des allocations d'ancienneté sont inscrites au bilan. Les montants de ces provisions s'élèvent respectivement à 771 276 € et 139 365 € au 31 décembre 2022 compte tenu des reprises consécutives au plan social ayant entraîné de nombreux départs.

Provisions

exprimé en euros

Nature des provisions	Solde au 31/12/2021	Dotations 2022	Reprises 2022		Solde au 31/12/2022
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISION POUR LITIGES					
Service Général	154 506	5 000		106 506	53 000
Service Formation	189 000			189 000	0
Service Aménagements	3 000	5 000		3 000	5 000
Service Divers	35 000				35 000
Etablissement Maritime Toulon Commerce	15 500				15 500
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	90 000	27 500	20 000		97 500
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	3 500				3 500
PROVISION POUR LITIGES	490 506	37 500	20 000	298 506	209 500
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES					
Service Général	740 163	484 035		461 324	762 874
Etablissement Maritime Toulon Commerce	1 731 000				1 731 000
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	2 471 163	484 035	0	461 324	2 493 874
PROVISION POUR RISQUE CHOMAGE ET CFA					
Service Général	0				0
Etablissement Maritime Toulon Commerce	65 601	5 250	29 613	4 399	36 839
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	13 586		9 200	3 427	959
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	0				0
PROVISION POUR RISQUE CHOMAGE ET CFA	79 187	5 250	38 813	7 826	37 798
PROVISION POUR RISQUE PENIBILITE PORTUAIRE					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	2 984 044	75 383		1 833	1 225 917
PROVISION POUR RISQUE PENIBILITE PORTUAIRE	2 984 044	75 383	0	1 833	1 225 917
PROVISION IFC					
Service Général	0	130 552			130 552
Etablissement Maritime Toulon Commerce	844 062	64 964		63 821	845 205
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	563 509	32 325	102 026	165 065	328 743
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	0				0
PROVISION IFC	1 407 571	227 841	102 026	228 886	1 304 500
PROVISION ALLOCATION ANCIENNETE					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	121 827	6 226	8 930	8 929	110 194
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	44 649	422	4 680	6 870	33 521
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	0				0
PROVISION ALLOCATION ANCIENNETE	166 476	6 648	13 610	15 799	143 715
PROVISION PARTICIPATION REORGANISATION REGIONALE					
Service Général	800 000				800 000
PROV PARTICIPATION REORGANISATION REGIONALE	800 000	0	0	0	800 000



PROVISION COMPTE FORMATION PERSONNEL					
Service Général	24 960	2 000			26 960
Etablissement Maritime Toulon Commerce	242 080	44 500			286 580
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	96 180	19 500			115 680
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	0				0
PROVISION COMPTE FORMATION PERSONNEL	363 220	66 000	0	0	429 220
PROV POUR RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	20 229				20 229
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	0				0
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	0				0
PROV POUR RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS	20 229	0	0	0	20 229
PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	500 000				500 000
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	300 000				300 000
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	0				0
PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS	800 000	0	0	0	800 000
PROVISION IFC PERSONNEL MAD CCIR					
Service Général	1 300 891	10 517	88 008	452 124	771 276
PROVISION IFC PERSONNEL MAD CCIR	1 300 892	10 517	88 008	452 124	771 276
PROVISION ALLOC ANCIENNETE PERSONNEL MAD CCIR					
Service Général	231 150	1 404	21 130	72 070	139 355
PROVISION ALLOC ANCIENNETE PERSONNEL MAD CCIR	231 150	1 404	21 130	72 070	139 355
PROVISION ALLOCATIONS RETOUR A L'EMPLOI MAD CCIR					
Service Général	338 466	18 518	99 370	21 505	236 109
PROVISION ALLOCATIONS RETOUR A L'EMPLOI MAD CCIR	338 466	18 518	99 370	21 505	236 109
TOTAL GENERAL DES PROVISIONS	11 452 903	933 096	382 957	3 391 550	8 611 492

Etat des provisions sur actif circulant

<i>exprimé en euros</i>					
Compte	Nature des provisions	Solde au 31/12/21	Dotations 2022	Reprises 2022	Solde au 31/12/22
393100	PROV. POUR DEPRECIATION DES STOCKS				
	ZAC des Playes Six-Fours	30 297			30 297
	ZE de Signes	3 919 917		110 075	3 809 842
	TOTAL PROVISIONS SUR STOCKS	3 950 215		110 075	3 840 140
491600	PROV. POUR DEPRECIATION DES CLIENTS				
	Service Général	151 491	2 293	13 387	140 396
	Service Formation	292 037	82 407	193 333	181 110
	Service Aménagements				
	Service Divers	105 447	3 563	97 929	11 081
	Généraux Ports				
	Toulon Commerce	407 376	8 826	271 370	144 831
	Toulon Plaisance	710 270	64 580	185 993	588 857
	Giens Porquerolles		1 617		1 617
	Total Services Portuaires	1 117 646	75 023	457 363	735 305
	TOTAL PROVISIONS SUR CLIENTS	1 666 620	163 285	762 013	1 067 892
	TOTAL GENERAL	5 616 835	163 285	872 088	4 908 032



N. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles

exprimé en euros

Charges exceptionnelles	Total	Service Général	Service Formation	Service Aménagements	Service Ports	Service Divers
Pénalités sur marchés	33 075	643			32 432	
Autres charges exceptionnelles	3 977 847	2 125 105	145 087		1021 198	686 457
VNC des immobilisations corporelles sorties	1 111 353				973 349	138 004
VNC des immobilisations financières sorties	2 502 621	2 502 621				
Dotations amortis except s/ sorties immobilisations	45 315	35 910			9 405	
TOTAL	7 670 211	4 664 280	145 087	0	2 036 384	824 461

Produits exceptionnels

exprimé en euros

Produits exceptionnels	Total	Service Général	Service Formation	Service Aménagements	Service Ports	Service Divers
Indemnités de jugements	48 500				48 500	
Autres produits exceptionnels	16 843	15 595		1 000	248	
Produits sur exercices antérieurs - Rétrocessions fournisseurs	251 174				251 174	
Produits sur cessions d'immobilisations	3 629 970	2 502 621			973 349	154 000
Quote-parts de subventions ramenées au Résultat	132 130	12 192	40 211			79 727
Produits exceptionnels divers	31 293		12 400		18 893	
Transfert de charges exceptionnelles	416 851					416 851
Reprises de provisions exceptionnelles	2 486 437	341 536			2 144 901	
TOTAL	7 013 198	2 530 408	52 611	1 000	1 292 163	650 578

O. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'Affaires en € au 31/12/2022	%
SERVICE GENERAL	1 253 475	4,66 %
SERVICE FORMATION	1 435 615	5,34 %
SERVICE AMENAGEMENTS	4 383 837	16,30 %
Etablissement Maritime Toulon Commerce	11 409 067	
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	6 998 702	
SERVICE PORTS <i>avec neutralisation</i>	18 244 920	67,84 %
SERVICE DIVERS	1 577 764	5,87 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU SERVICES :	26 895 611	100%
NEUTRALISATION REFACTURATIONS INTERNES	-496 787	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU CCI :	26 398 824	

P. TRANSFERTS DE CHARGES

exprimé en euros

	Total	Service Général	Service Formation	Service Aménagements	Service Ports	Service Divers
Transferts de charges d'exploitation	87 126		314		86 812	
Transferts de charges sur rémunérations	123 544	13 901			109 548	96
TOTAL	210 670	13 901	314	0	196 360	96

Q. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

exprimé en euros

Service Bénéficiaire	Solde au 31/12/2021	Augmentation 2022	Diminution 2022	Solde au 31/12/2022
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS				
Service Général	90 422			90 422
Formation	389 071	152 303	28 000	513 374
Ports				
Service Divers	1 451 287		7 200	1 444 086
TOTAL	1 930 780	152 303	35 200	2 047 882
QP SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT				
Service Général	37 601	12 192		49 793
Formation	117 647	40 211	28 000	129 858
Ports				
Service Divers	379 722	79 727	7 200	452 248
TOTAL	534 970	132 130	35 200	631 900
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NETTES	1 395 810	20 172	0	1 415 983

R. DROITS DU CONCÉDANT

exprimé en euros

	SOLDE AU 31/12/2021	MOUVEMENTS 2022	SOLDE AU 31/12/2022
Subventions d'équipements ports	12 290 135	726 236	13 016 371
Amortissements de caducité ports	39 442 841	2 702 754	42 145 596
Amortissements sur immo. non renouvelables ports	-33 514 883	-1 924 983	-35 439 866
Reprise provisions pour renouvellement	1 440 894		1 440 894
Transfert v/immo	1 600		1 600
Imputation Capitaux propres ¹	-873 774	-973 349	-1 847 123
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	18 786 813	530 659	19 317 472

¹ : transfert installations port du Niel en 2022

S. APPORTS

Une importante réforme portant sur les budgets et les comptes des compagnies consulaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1992 : il s'agit de l'adoption du plan comptable des Chambres de Commerce et d'Industrie conforme au Plan Comptable Général.

Aussi au 1^{er} janvier 1992 le premier bilan en application de cette réforme a été établi à l'aide d'un compte « Écart d'ouverture du premier bilan ». Aux termes des dispositions de la circulaire 1111 du 30 mars 1992 ce compte et ses subdivisions sont rattachés au poste de passif « APPORTS ». Il se présente comme suit :

exprimé en euros

Ensemble de la CCIV	Ecart d'ouverture			
	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
			DEBIT	CREDIT
Ecarts s/ immo amort. droits du concédant	10 269 054	4 441 230	5 827 824	
<i>Immobilisations</i>	6 999	1 100 782		686 900
<i>Amortissements immob.</i>	6 756 853	3 340 448	4 808 973	
<i>Provisions dépréciation immo.</i>	79 543		79 543	
<i>Droits concédés</i>	3 425 659		3 425 659	
Ecarts s/provisions pour ren. des immos.		979 985		979 985
Ecarts s/subventions	531 824	1 344 434		812 610
Ecarts s/en cours de prod net de provisions	7 043 384	3 772 220	3 271 164	
<i>Stocks</i>		3 772 220		3 772 220
<i>Provisions s/stocks</i>	7 043 384		7 043 384	
Ecarts s/emprunts	256 876		256 876	
Ecarts s/autres provisions	2 456 451		2 456 451	
Ecarts s/divers	989 951	3 520 209		2 530 257
<i>Compte de résultat</i>	81 259	20 568	60 691	
<i>Avances internes</i>	166 290	166 290		
<i>Disponibilités</i>		29 955		29 955
<i>Fournisseurs</i>		1 670 114		1 670 114
<i>Clients</i>		929 894		930 228
<i>R.A.N.</i>		64 261		64 261
<i>Créances sur collectivités</i>		539 967		539 967
<i>Dettes sur collectivités</i>	40 007		40 007	
<i>Dettes sur congés payés</i>	356 584	26 684	385 077	
<i>Divers</i>	345 811	72 476	269 621	
TOTAL	21 547 541	14 058 077	11 812 316	4 322 852
			7 489 463	

V. Engagements financiers et informations en matière de crédit-bail

Garanties et cautions accordées

Année	Montant en k euros	Capital restant du au 31/12/2022	Cautions ou garanties	Cautions	Bénéficiaire
-------	--------------------	----------------------------------	-----------------------	----------	--------------

NEANT

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'engagements de crédit-bail.

Cotisations et autres concours consentis à des tiers

exprimé en euros

NATURE	SOMME
Pourboires-Dons-Libéralités-Cadeaux	81 274
Cotisations Annuelles	189 085
Subventions accordées	28 619
TOTAL	298 978

Pourboires, dons, libéralités et cadeaux

exprimé en euros

ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	SOMME	
Boulangier	179	Tablette
Bowling	40	Bowling
Caredo	149	Compositions florales
Cavavin	291	Vins
DEB distribution	1 093	Stylos
Delacour	697	Médailles du travail
Domaine de la Navicelle	382	Champagne
FFPP	316	Médailles du travail
Fnac	5 050	Cartes Cadeau
Jordenen	5 129	Sac, crayons
Kleber	32	Gravure, trophées, médailles
La Belle Orchidée	300	Compositions florales
Martine Fleurs	736	Compositions florales
Refuge Abeille	495	Miel
Speedkart	380	Karting
Spiritou	508	Chocolats de Noël
Wit	1 105	Goodies
Autres	64 391	Divers, dons, primes projets subventionnés
TOTAL	81 274	



Cotisations annuelles

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SOMME	exprimé en euros
ACFCI		6 240
AFHYPAC		2 152
AFUZI		2 104
ALPMED		152
APASP		400
APCI		1 000
APIDAE		2 192
ATOUT France		1 751
AUDAT		17 000
Associations des CCI Métropolitaines		3 000
Associations des directeurs		6 988
CCI France		500
CEV		1 500
CHAMBERSIGN		5 545
CLIA Europe		5 750
CR Tourisme PACA		500
Dynamique Economique		533
Fédération Française de Cybersécurité		2 769
Fédération Nationale des Bistrots de Pays		876
IFAG		55 000
Incubateur PACA		2 000
Les Alchimistes		900
Medcruiseass		7 172
Medlink		10 000
Medports		4 000
Metro Cash		61
Navily		600
Palme association		4 000
Provence Côte d'Azur Events		459
Provence Cellule GRDS		4 304
Réseau entreprendre Var		1 750
Réseau Initiative Var		1 000
Rising Sud		2 000
Sacem		2 964
TVT Toulon		2 968
Université Aix Marseille		5 000
UPACA		12 233
UPV		10 240
Autres		1 482
TOTAL		189 085



Subventions annuelles accordées par la CCIV

exprimé en euros

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SOMME
ANSM - Régate du Muguet	5 000
ARCOR	2 000
Association des pointus	2 500
Aviron Toulonnais	1 500
CVAT - Challenge Voile Aire Toulonnaise	3 000
Commission du Film Varois	5 000
Esprit village St Tropez	5 000
Tribunal de Commerce de Toulon	4 092
Tribunal de Commerce de Fréjus	527
TOTAL	28 619

VI. Autres Informations

Honoraires Commissaire aux Comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2022 s'élèvent 13 696 € HT

PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS INTER SERVICES

Budget Exécuté - 31/12/2022



	Total	Service Général	Service Formation	Service Ports	Service Aménagements	Service Divers
CHARGES :						
.1868 Contributions versées aux services	1 679 710		489 272	595 559	150 239	444 640
.186 (sauf 1868)Autres charges inter-services	847 520	193 305	139 183	381 204	23 101	110 726
TOTAL	2 527 230	193 305	628 455	976 763	173 340	555 367
PRODUITS :						
.1878 Contributions reçues des autres services	1 679 710	1 679 710				
.187 (sauf 1878) autres produits inter-services	847 520	569 059	174 492	6 710		97 259
TOTAL	2 527 230	2 248 769	174 492	6 710	0	97 259

VARIATIONS PRETS ET AVANCES INTER SERVICES

Budget Exécuté - 31/12/2022

	TOTAL	Service Général	Service Formation	Service Ports	Service Aménagements	Service Divers
EMPLOIS :						
.183 Prêts et avances accordés pendant l'exercice						
.184 Remboursements effectués de prêts et avances reçus	2 705 128				2 705 128	
TOTAL						
RESSOURCES :						
.184 Prêts et avances reçus pendant l'exercice						
.183 Remboursements reçus de prêts et avances accordés	2 705 128	2 705 128				
TOTAL	2 705 128	2 705 128				

STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

Budget Exécuté - 31/12/2022



BILANS	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE TOTALE	ENDETTEMENT TOTAL	ECHÉANCES A MOINS D'UN AN	ECHÉANCES A PLUS D'UN AN	ECHÉANCES A PLUS DE TROIS ANS	ECHÉANCES A PLUS DE CINQ ANS	ECHÉANCES A PLUS DE DIX ANS
SERVICE DIVERS	16 216	100 000	116 216	500 000	100 000	400 000			
E.M. TOULON COMMERCE	82 605	698 171	780 776	7 601 075	704 229	2 878 878	4 017 968		
E.M. TOULON PLAISANCE	56 303	597 519	653 822	3 025 499	599 931	1 438 024	987 544		
TOTAL	155 123	1 395 690	1 550 813	11 126 574	1 404 160	4 716 902	5 005 512	0	0

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2022 - TABLEAU N°1

Budget Exécuté - 31/12/2022

Durée de l'emploi	Régime Juridique	A.T. (1)	C.F.E. (2)	S.G. (3)	C.F.A (4)	Formations Hors C.F.A. (5)	Ports (6)	Aménagements (7)	Divers (8)	Total (1) à (8) (9)
-------------------	------------------	-------------	---------------	-------------	--------------	-------------------------------	--------------	---------------------	---------------	---------------------------

ANNEE PLEINE	<u>STATUTS</u>									
	ADMINISTRATIF			4,00						4,00
	CCNU			1,00			81,80			82,80
	CCNPP						31,80			31,80
	CONTRATS A DUREE INDETERMINEE									-
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE									-
	SOUS - TOTAL 1		-	-	5,00	-	-	113,60	-	-

ANNEE PARTIELLE	<u>STATUTS</u>									
	ADMINISTRATIF			1,92						1,92
	CCNU						4,05			4,05
	CCNPP						4,00			4,00
	CONTRATS A DUREE INDETERMINEE			0,83						0,83
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE						3,71			3,71
SOUS - TOTAL 2		-	-	2,75	-	-	11,76	-	-	14,51

TOTAL GENERAL 1 + 2		-	-	7,75	-	-	125,36	-	-	133,11
----------------------------	--	---	---	-------------	---	---	---------------	---	---	---------------

VACATAIRES						-				-
-------------------	--	--	--	--	--	---	--	--	--	---

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2022 - TABLEAU N°2

Budget Exécuté - 31/12/2022



exprimé en euros

Durée de l'emploi	Régime Juridique	Effectifs (1)	(*)Salaires nets (2)	(*)Cotisations Salariales (3)	Cotisations Patronales (4)	Indemnités Sociales (5)	TOTAL (2) à (5) (6)	Charges Moyennes (6)/(1)
-------------------	------------------	------------------	-------------------------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------

ANNEE PLEINE (*)	STATUTS								
	ADMINISTRATIF	4,00	89 634	24 212	53 357	16 847	184 050	46 013	
	CCNU	82,80	2 548 401	1 005 243	1 988 753	182 956	5 725 353	69 147	
	CCNPP	31,80	1 216 441	467 416	805 691	42 432	2 531 980	79 622	
	CONTRATS A DUREE INDETERMINEE	-	-	-	-	-	-	-	-
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS - T O T A L 1		118,60	3 854 477	1 496 871	2 847 800	242 235	8 441 383	71 175	

ANNEE PARTIELLE (*)	STATUTS							
	ADMINISTRATIF	1,92	63 185	14 940	32 229	7 683	118 038	61 478
	CCNU	4,05	230 012	143 085	193 451	9 873	576 420	142 326
	CCNPP	4,00	156 428	62 523	104 209	1 043	324 203	81 051
	CONTRATS A DUREE INDETERMINEE	0,83	32 132	13 808	22 017	153	68 109	82 060
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	3,71	91 356	23 564	51 746	190	166 856	45 005
SOUS - T O T A L 2		14,51	573 113	257 920	403 652	18 941	1 253 626	86 412

TOTAL GENERAL 1 + 2	133,11	4 427 589	1 754 791	3 251 453	261 176	9 695 009	72 836
----------------------------	---------------	------------------	------------------	------------------	----------------	------------------	---------------

VACATAIRES						-	
-------------------	--	--	--	--	--	---	--

(*) A compter du BE 2016, présentation des ETPT en conformité avec la Norme 4.9 suivant préconisations CCI France



**EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2022 - TABLEAU N°3
REPARTITION DES SALAIRES EN FONCTION DE LEUR NIVEAU**

Budget Exécuté - 31/12/2022

DUREE DE L'EMPLOI	REGIME JURIDIQUE	TRANCHES DE SALAIRES (exprimés en euros)										
		STATUT (ANNEE PLEINE)										
		- DE 9145	9145 10748	10749 11891	11889 13873	13874 19818	19819 27745	27744 35672	35669 43599	43599 59455	+ DE 59455	TOTAL
A N N E E P L E I N E	STATUTS											
	ADMINISTRATIF	-	-	-	-	1,0	1,0		2,0	-	-	4,0
	CCNU	2,0		-	-	1,0	7,0	26,0	17,0	18,0	11,0	82,0
	CCNPP		-	-	-	1,0	3,0	3,0	10,0	8,0	6,0	31,0
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE											-
T O T A L		2,0	-	-	-	3,0	11,0	29,0	29,0	26,0	17,0	117,0